

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidente du conseil

275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514-872-3000

commission@montreal.ca

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Consultation publique sur le projet de Politique de développement culturel 2025-2030

RECOMMANDATIONS

Une Politique de développement culturel reflétant le leadership d'une métropole internationale

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont salué le fait que la Politique place les citoyennes et citoyens au cœur de l'action culturelle municipale et qu'elle reconnaît la culture comme levier essentiel au développement de Montréal;

CONSIDÉRANT que plusieurs opinions lues et entendues ont salué la vision et les cinq principes directeurs du projet de Politique et ont souligné la capacité de celle-ci de rallier et de mobiliser la population et le milieu culturel;

CONSIDÉRANT que la majorité des personnes répondantes au questionnaire grand public considère que la vision proposée dans la Politique est inspirante, pertinente et ambitieuse;

CONSIDÉRANT que plusieurs opinions lues et entendues ont soulevé le manque de précision sur les priorités d'action, ce qui peut représenter un obstacle à l'adhésion à la Politique;

CONSIDÉRANT que certains éléments de la Politique devraient être clarifiés, comme la notion de développement culturel, pour favoriser sa compréhension par toute la population montréalaise;

CONSIDÉRANT que plusieurs participants et participantes à la consultation ont insisté sur l'importance que la Politique s'accompagne d'un plan d'action afin d'assurer sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que l'équité territoriale est un principe qui doit guider toutes les actions de la Ville, notamment en matière de développement culturel.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-1 Adopter la Politique de développement culturel 2025-2030 en veillant à ce que les priorités d'action soient clairement définies et traduites dans un plan d'action, assorti d'un échéancier, qui intègre l'équité territoriale.

CONSIDÉRANT que la création est à la base de toute diffusion culturelle;

CONSIDÉRANT l'importance de valoriser le travail, de la création à la diffusion, de celles et de ceux sans qui il n'y aurait pas de culture montréalaise;

CONSIDÉRANT que l'apport fondamental de la culture ainsi que du patrimoine matériel et immatériel, qui va bien au-delà de leur contribution au développement de Montréal, doit être reconnu à sa juste valeur;

CONSIDÉRANT que plusieurs opinions lues et entendues ont souligné que la Politique ne reconnaît pas suffisamment le rôle de la culture comme moteur économique, alors que l'industrie de la culture, des arts et du spectacle contribue directement à environ 6 % du PIB de l'agglomération de Montréal¹.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-2 Bonifier la Politique en valorisant davantage le cœur créatif montréalais (ses artistes, artisanes et artisans, travailleuses et travailleurs culturels) et l'apport fondamental de la culture ainsi que du patrimoine matériel et immatériel à notre métropole, tant en ce qui concerne leur valeur intrinsèque, leur caractère identitaire et leur contribution au développement économique, entre autres.

CONSIDÉRANT que la transversalité et la concertation, qui sont des principes directeurs du projet de Politique de développement culturel, apparaissent primordiales pour plusieurs organismes;

CONSIDÉRANT que, sur le plan municipal, le développement culturel est une responsabilité de l'ensemble de l'administration de la Ville de Montréal et non uniquement du Service de la culture et des arrondissements;

¹ Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (2024) « Montréal, métropole culturelle : protéger et développer nos atouts culturels », p.2.

CONSIDÉRANT que l'orientation 1 du projet de Politique, « Un territoire marqué par sa culture et son patrimoine » traite de l'aménagement du territoire, lequel sera encadré par le Plan d'urbanisme et de mobilité que la Ville prévoit adopter en 2025;

CONSIDÉRANT que l'orientation 2 de la Politique, « Les Montréalaises et les Montréalais au cœur d'une vie culturelle riche et engageante », concerne notamment la Politique de la vie nocturne montréalaise, adoptée par la Ville en 2024, et que plusieurs préoccupations formulées dans les opinions lues et entendues y trouvent réponse.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-3 Définir plus précisément l'arrimage envisagé entre la Politique de développement culturel 2025-2030 et les autres grandes politiques de la Ville, comme le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 et la Politique de la vie nocturne montréalaise.

CONSIDÉRANT l'importance que la Politique adopte une définition plus complète du patrimoine, incluant notamment le caractère « naturel ou culturel, matériel ou immatériel »² du patrimoine;

CONSIDÉRANT que certaines opinions lues et entendues et réponses au questionnaire jeunesse ont souligné l'importance de reconnaître l'apport des diverses communautés à la vitalité culturelle montréalaise;

CONSIDÉRANT que la contribution de la communauté anglophone à la culture montréalaise est indéniable;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont rappelé que la culture est au cœur des enjeux d'identité collective ainsi que d'intégration sociale, et que ses impacts sont majeurs sur la résilience et la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT que certaines opinions lues et entendues soulignent que la Politique devrait mieux reconnaître le caractère inhérent des différentes formes d'expression artistique à l'identité culturelle de Montréal.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-4 Enrichir la définition de l'identité montréalaise présentée dans la Politique en intégrant une définition plus complète du patrimoine et en précisant qu'elle repose également sur :

² Ville de Montréal (2025) « Politique du patrimoine », p.31.

- a. L'apport culturel des multiples communautés de la diversité montréalaise à la métropole francophone des Amériques;
- b. La force de différentes formes d'expression artistique, comme la musique, l'art mural, la mode et l'art public, entre autres;
- c. La vaste gamme des savoir-faire des artisanes et artisans montréalais.

CONSIDÉRANT que la notion de pôle culturel n'apparaît pas dans le projet de Politique, alors que le territoire montréalais est marqué par la présence de différents pôles culturels importants, notamment le Vieux-Montréal, dont le développement et la mise en valeur devraient être considérés dans la Politique;

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes, dont certaines institutions culturelles majeures, ont exprimé le souhait que leur apport au développement culturel de Montréal soit mieux reconnu dans la Politique;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre particulièrement en valeur le rôle des grandes institutions dans la vitalité culturelle montréalaise, dont les institutions de savoir, telles que les universités, qui sont parties prenantes de la vitalité culturelle montréalaise;

CONSIDÉRANT que la décision de ne pas nommer les domaines ainsi que les actrices et acteurs culturels qui composent le milieu culturel montréalais dans la Politique a soulevé des inquiétudes quant à sa mise en œuvre.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-5 S'assurer que la Politique reflète bien toute la vitalité culturelle montréalaise en reconnaissant les principaux :

- a. Pôles, actrices et acteurs de la culture à Montréal, incluant le rôle des institutions montréalaises, dont les institutions de savoir;
- b. Domaines de la culture (y compris la culture scientifique), des arts et métiers d'art.

CONSIDÉRANT l'apport structurant du Conseil des arts de Montréal (CAM) au développement et à l'accompagnement du milieu de la culture montréalais, apport qui a été souligné par plusieurs organismes participant à la consultation publique;

CONSIDÉRANT la demande des organismes du milieu de la culture montréalais de bonifier la contribution annuelle de la Ville au CAM à 30 M\$ d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Montréal a fait passer sa contribution annuelle au CAM de 14,5 M\$ en 2017 à 21,9 M\$ en 2024;

CONSIDÉRANT qu'en 2024 un gel du budget du CAM a été annoncé pour 2025;

CONSIDÉRANT que le CAM verse des financements aux organismes culturels pour du fonctionnement quadriennal, un soutien à la mission essentiel pour ces organismes, alors qu'il n'a pas de prévisibilité budgétaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la philanthropie culturelle, dans un contexte de crise de financement de la culture et de baisse de 18 % du nombre de donatrices et donateurs entre 2017 et 2021³, fait partie de la réponse pour soutenir le milieu culturel et que la Ville peut valoriser cette pratique et favoriser des maillages entre les milieux culturels et des affaires;

CONSIDÉRANT que la Ville a contribué, à hauteur de 150 000 \$ en soutien, aux démarches en philanthropie du CAM.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-6 Renforcer l'impact du travail du Conseil des arts de Montréal, qui détient un rôle central dans le développement culturel montréalais, notamment en offrant plus de prévisibilité budgétaire et en poursuivant l'appui à ses démarches en philanthropie.

CONSIDÉRANT que le financement a été mainte fois cité dans les opinions lues et entendues comme étant un enjeu de premier plan, et ce, pour l'ensemble du milieu de la culture montréalais;

CONSIDÉRANT que l'accroissement et la diversification des sources de financement pour le développement culturel à Montréal demandent de sortir des sentiers battus;

CONSIDÉRANT la pertinence d'explorer les exemples d'initiatives internationales visant à diversifier les sources de revenus des villes pour financer la culture, telles que :

- La mise en place d'une taxe sur les panneaux publicitaires géants à Toronto en 2013, qui a permis d'augmenter de façon substantielle le financement de la culture, tout en limitant et en compensant les impacts de la pollution visuelle;
- L'allocation de 10 % des recettes annuelles de la taxe d'occupation transitoire (*Transient Occupancy Tax*) à San Diego pour financer les arts et la culture;

CONSIDÉRANT que l'affluence de grands événements contribue à la croissance de l'offre commerciale, notamment autour de la Place des Festivals, et que les festivals ont vu une part de leurs revenus se déplacer vers les commerces avoisinants, ceux-ci bénéficiant de retombées économiques positives.

³ Nadeau, Jean-Benoît (2024) « Les dons en culture, parents pauvres de la philanthropie », Le Devoir, 9 novembre 2024.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-7 Explorer de nouvelles stratégies pour augmenter le financement en culture, en collaboration étroite avec les partenaires culturels et économiques, en considérant, entre autres, des sources de revenu lié à l'hébergement touristique, aux panneaux publicitaires géants ainsi qu'une redevance de divertissement par les entreprises bénéficiant des retombées économiques des grands événements.

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer les conditions de vie et de pratique des travailleuses et travailleurs du milieu de la culture;

CONSIDÉRANT que des organismes ont signalé que la pénurie et le manque d'abordabilité des logements et des espaces de création augmentent le risque d'exode des travailleuses et travailleurs du milieu de la culture de Montréal;

CONSIDÉRANT que le programme « Soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes », assorti d'un budget de 30 M\$, offert par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, propose des subventions pour soutenir le développement d'espaces de création abordables;

CONSIDÉRANT que le programme « Subvention aux artistes en arts visuels et en métiers d'art », géré conjointement par la Ville et le CAM, offre un soutien financier aux artistes professionnels en arts visuels et métiers d'arts, locataires ou propriétaires d'un espace d'atelier (immeuble ou partie de l'immeuble) dans un immeuble non résidentiel;

CONSIDÉRANT que le CAM a investi, en 2024, 500 000 \$ pour le développement et la sauvegarde des ateliers d'artistes et la poursuite du laboratoire d'innovation pour les espaces de création;

CONSIDÉRANT que les artistes montréalais, avec un revenu médian de 17 400 \$⁴, vivent une grande précarité économique;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer concrètement la qualité de vie des artistes, artisanes et artisans et de retenir ces talents à Montréal.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-8 Déployer sans délai tous les efforts auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin de financer des unités de logement hors marché et des lieux de création abordables

⁴ Conseil des arts de Montréal (2024) « Publication du profil statistique des artistes de Montréal en 2021 » [En ligne] <https://www.artsmontreal.org/actualites/publication-profil-statistique-artistes-2021/>

pour les artistes, artisanes et artisans de Montréal et étudier les différentes possibilités d'incitatifs fiscaux.

CONSIDÉRANT que les projets du Faubourg à Musique, du Quartier des arts du cirque et du Quartier des métiers d'art incarnent l'objectif 1 du projet de Politique, qui est d'« Intégrer la culture et la mise en valeur du patrimoine dans le développement de projets d'aménagement, d'habitation et de mobilité »;

CONSIDÉRANT que ces projets proposent de miser sur la culture et les métiers d'art comme levier de développement de quartiers;

CONSIDÉRANT que ces initiatives ont le potentiel d'encourager le développement de projets novateurs combinant culture, logement, urbanisme et mobilité durable.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-9 Reconnaître l'innovation des projets du Faubourg à Musique, du Quartier des arts du cirque et du Quartier des métiers d'art et favoriser ces types de quartiers où la culture et l'aménagement durable du territoire sont intégrés dans une vision commune.

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont accueilli favorablement le principe directeur de la transition socioécologique dans le projet de Politique, mais souhaitent des précisions et de l'accompagnement pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de l'expertise en transition socioécologique dans le secteur culturel, comme celle des organismes en mutualisation des ressources, en économie circulaire des matériaux et en formation, mais que ces organismes cadrent difficilement dans les programmes de financement actuels en culture;

CONSIDÉRANT l'apport significatif des savoir-faire traditionnels liés à l'architecture et au patrimoine bâti et l'importance de leur transmission pour favoriser des milieux de vie plus résilients;

CONSIDÉRANT que certains organismes ont mis de l'avant le rôle des équipements culturels comme lieux potentiels de résilience face aux aléas climatiques;

CONSIDÉRANT que la culture joue un rôle essentiel dans la création de nouveaux récits collectifs qui soutiennent la transition socioécologique.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-10 Préciser dans le plan d'action les mesures concrètes par lesquelles le principe directeur de la transition socioécologique s'incarnera dans le déploiement de la Politique.

R-11 Adapter les programmes de soutien aux organismes, artistes, artisans et artisans pour qu'ils favorisent la transition socioécologique.

CONSIDÉRANT que les engagements envers les peuples autochtones dans le projet de Politique ont été salués;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de travailler en partenariat avec les organismes autochtones dans la mise en place d'actions culturelles en autochtonie;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en lumière et de faire rayonner l'art et les cultures autochtones à Montréal;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-12 Faire aboutir le projet d'espace majeur dédié aux cultures autochtones en partenariat avec l'instance de gouvernance autochtone sur la culture et le patrimoine prévue dans le projet de Politique.

CONSIDÉRANT l'importance d'initier la jeunesse à la culture montréalaise dès le plus jeune âge et de renouveler les publics en mettant les jeunes en contact avec la culture montréalaise;

CONSIDÉRANT que la médiation culturelle est un outil efficace pour intéresser les jeunes à l'offre culturelle;

CONSIDÉRANT que, au Québec, l'assistance des 16-24 ans aux spectacles en arts de la scène a chuté de 25 % entre 2018 et 2023 alors que l'assistance en général a chuté de 19 %, et ce, dans un contexte où la population québécoise a augmenté au cours de la même période⁵ ;

CONSIDÉRANT que les jeunes ayant répondu au questionnaire qui leur était dédié ont indiqué que ce qui motive leur pratique d'une activité culturelle est, par ordre d'importance : 1) Je peux y aller en famille ou avec mes amis et amis, 2) Ça doit être près de chez moi, 3) Ça rejoint mes intérêts, ça me ressemble, 4) Ça ne doit pas coûter cher, 5) Tout le monde peut y participer (peu importe la langue, l'âge, la condition physique);

⁵ Saire, Pierre-Olivier (dir.), Morad Jeldi, George Krump, Rosaire Garon, Martin Tétu et Sophie Dubois Paradis (2024) « Étude des publics des arts de la scène au Québec – Seconde édition », étude réalisée par DAIGLE/SAIRE pour le Groupe de travail sur la fréquentation des arts de la scène (GTFAS).

CONSIDÉRANT que la majorité des jeunes ayant répondu au questionnaire qui leur était dédié ont exprimé leur désir d'être impliqués dans le choix d'activités culturelles offertes;

CONSIDÉRANT que les jeunes participant à un atelier jeunesse tenu par la Commission ont souligné la nécessité de considérer les barrières spécifiques qu'ils et elles rencontrent (p. ex. leurs capacités économiques) dans l'offre culturelle;

CONSIDÉRANT l'importance de créer des opportunités pour les jeunes artistes, artisanes et artisans;

CONSIDÉRANT que le « Manifeste de la jeunesse montréalaise pour les arts et la culture », issue d'une vaste démarche de médiation culturelle auprès de jeunes Montréalaises et Montréalais, met en avant l'importance des jeunes comme actrices et acteurs de la culture.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-13 Accorder dans la Politique une place plus importante à la jeunesse et reconnaître ses spécificités (petite enfance, enfance, adolescence, jeune adulte) afin que les jeunes puissent jouer pleinement leur rôle d'actrice et acteur de la culture d'aujourd'hui et de demain dans tous les quartiers montréalais.

Un territoire marqué par sa culture et son patrimoine

CONSIDÉRANT que les métiers d'arts sont une part importante de la démocratisation de la culture à Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance du patrimoine immatériel dans la richesse culturelle montréalaise;

CONSIDÉRANT que la préservation des savoir-faire des artisans et artisanes est essentielle à la requalification, la restauration et le maintien des actifs culturels et patrimoniaux de la Ville, comme stipulé dans l'objectif 4 du projet de Politique;

CONSIDÉRANT la valeur patrimoniale exceptionnelle de la Chapelle historique du Bon Pasteur et son rôle unique dans l'offre et l'histoire musicale de Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessaire coordination entre les différents intervenants impliqués dans la reconstruction de la Chapelle historique du Bon-Pasteur;

CONSIDÉRANT que Montréal compte plus de 1000 œuvres d'art public dans ses espaces urbains et l'importance de susciter l'intérêt de la population, notamment des jeunes, envers ces œuvres.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-14 S'assurer que le plan d'action comprenne des mesures concrètes pour la :

- a. Préservation des savoir-faire des artisans et artisanes et la valorisation du patrimoine immatériel;
- b. Reconstruction de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et la reprise de sa programmation dans ce lieu;
- c. Valorisation de l'art public, notamment par la mise en place d'une journée annuelle de l'art public dans tous les quartiers montréalais et d'un programme de résidence en art public.

CONSIDÉRANT l'importance d'élaborer un plan concerté pour mettre en valeur la riche histoire de Montréal et celle de tous les quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives du milieu qui s'inscrivent déjà dans cette démarche de valorisation;

CONSIDÉRANT le rôle des arrondissements dans la valorisation de l'histoire locale;

CONSIDÉRANT l'important apport des 17 sociétés d'histoire locale dans la démocratisation de l'histoire de Montréal;

CONSIDÉRANT que des initiatives comme la signalisation dans l'espace public, notamment dans le Vieux-Montréal, contribueraient à la valorisation de l'histoire montréalaise;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier les différentes célébrations montréalaises à venir, comme le 325^e anniversaire de la Grande Paix, le 50^e anniversaire des Jeux olympiques, le 60^e anniversaire du métro et le 400^e anniversaire de Montréal.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-15 Reconnaître, dans la Politique, la place fondamentale de l'histoire montréalaise dans la culture de la métropole et développer, avec les acteurs et actrices du milieu, une stratégie de mise en valeur de celle-ci qui intègre notamment l'histoire des quartiers montréalais ainsi que la planification des célébrations en vue du 325^e anniversaire de la Grande Paix de Montréal et du 400^e anniversaire de Montréal, entre autres.

CONSIDÉRANT que les bibliothèques ont pour mission d'offrir un accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, facilitant ainsi l'inclusion et la participation à la vie culturelle et citoyenne;

CONSIDÉRANT que le Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal, publié en 2005, a exercé une grande influence sur le développement du réseau de bibliothèques montréalaises;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des cibles chiffrées, tant au niveau de l'offre que de la demande, pour développer les services offerts en bibliothèque et augmenter leur attractivité;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote mis en place en 2008 a permis d'avoir quatre postes d'agents de liaison en bibliothèque, qui vont à la rencontre des Montréalaises et Montréalais les plus éloignés de la participation culturelle, comme les personnes nouvellement arrivées;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre le développement du réseau de bibliothèques en reconnaissant la priorité accordée aux quartiers les plus dépourvus;

CONSIDÉRANT l'agilité nécessaire pour rendre disponibles des services de bibliothèque dans les quartiers éloignés du réseau de bibliothèques existant;

CONSIDÉRANT que le Conseil jeunesse de Montréal a recommandé, dans son avis « Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics », de prolonger l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine et qu'une telle prolongation permettrait également de rejoindre davantage de personnes ayant des horaires atypiques;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques ont déjà une expertise dans le prêt de différents types d'objets (ex. instruments de musique, équipements sportifs, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire montréalais des organismes ayant une expertise reconnue dans le prêt d'œuvres d'art dont pourrait bénéficier la Ville et que le prêt d'œuvres d'art en bibliothèque permettrait de démocratiser l'accès aux arts visuels tout en faisant la promotion d'artistes locaux;

CONSIDÉRANT la Vision de développement 2022-2030 des Maisons de la culture, élaborée dans le cadre de leur 40^e anniversaire, lesquelles « œuvrent dans les 19 arrondissements en présentant des spectacles et expositions, des activités culturelles de toutes sortes, des projets avec la population et les artistes dans près d'une soixantaine de lieux culturels, d'espaces publics, ainsi que chez des partenaires »⁶;

CONSIDÉRANT que cette Vision prévoit de « travailler en complémentarité de l'offre culturelle communautaire et privée dans chacun des quartiers »⁷ et « la mise en place d'un comité de concertation avec des représentant-te-s du milieu culturel et de la communauté, ainsi que des partenaires pour échanger à propos d'enjeux communs »⁸.

⁶ Ville de Montréal (2023) « Activités des Maisons de la culture » [En ligne]
<https://montreal.ca/sujets/activites-des-maisons-de-la-culture>

⁷ Ville de Montréal (2022) « Maisons de la culture - Vision de développement 2022-2030 », p.29.

⁸ Ville de Montréal (2022) « Maisons de la culture - Vision de développement 2022-2030 », p.30.

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager des partenariats entre les actrices et acteurs culturels et les infrastructures culturelles municipales pour diversifier l'offre culturelle gratuite dans tous les arrondissements;

CONSIDÉRANT que les Maisons de la culture jouent un rôle essentiel en tant que services de proximité et leviers de développement des quartiers.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-16 Renforcer le rôle culturel et l'offre de services de proximité des bibliothèques et des Maisons de la culture en :

- a. Procédant à une mise à jour du Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal de 2005;
- b. Évaluant la possibilité d'accroître le nombre de postes d'agent de liaison en bibliothèque afin de tisser des liens avec les populations éloignées de la participation culturelle;
- c. Explorant des pistes d'élargissement de l'offre, telles que l'ouverture de points de services de bibliothèques dans les quartiers mal desservis, la prolongation des heures d'ouverture en soirée et la diversification des types de prêt, comme le prêt d'œuvres d'art;
- d. Soutenant le leadership des Maisons de la culture afin qu'elles puissent poursuivre la diversification de leur offre en accueillant davantage de productions locales et internationales;
- e. Consolidant les mécanismes de concertation entre les Maisons de la culture et les autres diffuseurs afin d'optimiser la programmation culturelle à l'échelle de la Ville.

Les Montréalaises et Montréalais au cœur d'une vie culturelle riche et engageante

CONSIDÉRANT que les écoles sont un cadre privilégié pour initier tous les jeunes à la culture montréalaise;

CONSIDÉRANT la nécessité de favoriser les sorties scolaires pour des activités culturelles en simplifiant et en facilitant les déplacements des élèves;

CONSIDÉRANT que les lieux de diffusion ne devraient pas avoir à encourir de frais pour le débarquement sécuritaire des groupes scolaires;

CONSIDÉRANT que l'implantation de débarcadères près des équipements culturels faciliterait les déplacements des élèves et qu'elle est, généralement, sous la responsabilité des arrondissements.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-17 Faciliter l'accès des élèves aux activités culturelles, en collaboration avec les arrondissements, la STM et le SPVM, en simplifiant les déplacements scolaires et en favorisant l'implantation de débarcadères pour les sorties culturelles.

CONSIDÉRANT l'importance de la vitalité culturelle dans les quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT que la médiation culturelle favorise le développement de la citoyenneté culturelle et l'engagement de nouveaux publics;

CONSIDÉRANT que le travail des tables de concertation culturelle correspond directement à l'objectif 2 du projet de Politique, « Impliquer la population et les partenaires locaux dans le développement culturel de leur territoire » et que cet objectif est considéré comme étant prioritaire dans l'orientation 1 du projet de Politique par les personnes répondantes au questionnaire grand public;

CONSIDÉRANT que les tables de concertation culturelle, qui émanent des dynamiques et des demandes locales, ont une connaissance fine des besoins culturels locaux et réalisent plusieurs projets avec des moyens limités;

CONSIDÉRANT que la mission particulière des tables de concertation culturelle cadre difficilement dans les programmes de financement culturels et communautaires et que les territoires qu'elles couvrent ne correspondent pas nécessairement aux frontières des arrondissements.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-18 Soutenir, en collaboration avec les arrondissements, le déploiement des tables de concertation culturelle locales afin d' « offrir une expérience culturelle engageante qui attire une participation active des communautés »⁹.

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement des carrières artistiques de la relève montréalaise, qui connaît plusieurs difficultés, notamment la précarité financière;

⁹ Ville de Montréal (2024) « Projet de Politique de développement culturel », p. 34.

CONSIDÉRANT que le programme de Commissaires en résidence dans les Maisons de la culture vise la collaboration de commissaires artistiques provenant de la diversité ethnoculturelle ou de groupes racisés, œuvrant en arts vivants ou en arts visuels;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'élargir ce programme afin qu'il permette également de mieux rejoindre les jeunes publics;

CONSIDÉRANT que des commissaires jeunesse pourraient agir comme intermédiaires entre les Maisons de la culture et les jeunes Montréalaises et Montréalais;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir une offre culturelle par et pour les jeunes dans les Maisons de la culture;

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-19 Élargir l'objectif du programme de Commissaires en résidence dans les Maisons de la culture afin de soutenir la relève artistique et de fortifier les liens avec les jeunes publics, grâce à des commissaires jeunesse représentatifs de la diversité de la jeunesse montréalaise.

CONSIDÉRANT le rôle important joué par les loisirs culturels et la pratique artistique amateur dans la démocratisation de la culture au sein des quartiers montréalais et dans l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais;

CONSIDÉRANT qu'une Stratégie de développement en loisir culturel et en pratique artistique amateur, conçue avec une approche concertée et le leadership de la Ville, est en cours;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les organismes en loisir culturel;

CONSIDÉRANT que les équipements culturels de la Ville peuvent faciliter l'accès à des espaces pour les loisirs culturels et la pratique artistique amateur.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-20 S'assurer, en partenariat avec le milieu, que la réalisation de la Stratégie de développement en loisir culturel et en pratique artistique amateur favorise notamment la concertation, la mutualisation des ressources et le soutien logistique aux organismes en loisir culturel.

CONSIDÉRANT le soutien affiché par les organismes à l'objectif 9, « Mettre l'accent sur les activités culturelles hivernales et nocturnes »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de coordonner les interventions pour avoir une offre culturelle hivernale consolidée et d'améliorer la visibilité de celle-ci;

CONSIDÉRANT l'importance de l'innovation pour s'adapter aux transformations que connaissent les hivers montréalais dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT le potentiel du jeu libre des enfants pour révéler les richesses de l'hiver montréalais;

CONSIDÉRANT que les jeunes ayant répondu au questionnaire jeunesse ont proposé plusieurs idées d'activités culturelles extérieures à réaliser en hiver, telles que la sculpture sur neige;

CONSIDÉRANT le rôle que peuvent jouer les artistes, artisanes et artisans dans la valorisation de la neige en ville;

CONSIDÉRANT l'importance de retrouver une offre d'activités culturelles hivernales dans les quartiers montréalais.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-21 Renforcer l'écosystème culturel hivernal en :

- a. Arrimant la Politique de développement culturel 2025-2030 avec la stratégie hivernale d'animation et d'attraction urbaine présentée dans la Stratégie centre-ville 2030 ainsi qu'avec la Stratégie hivernale concertée du Partenariat du quartier des spectacles;
- b. Adoptant une approche saisonnière prenant en compte les changements climatiques et basée sur la collaboration avec les artistes, les artisanes et artisans montréalais et la population;
- c. Développant des pôles événementiels adaptés à l'hiver et facilement accessibles, avec une perspective d'équité territoriale.

CONSIDÉRANT que la Politique de la vie nocturne montréalaise adoptée par la Ville en 2024 prévoit de « mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation aux pratiques festives responsables et inclusives », mais qu'il est essentiel que ces pratiques soient aussi appliquées lors d'événements culturels en dehors du contexte nocturne;

CONSIDÉRANT l'importance que toute la population se sente en sécurité et incluse lors des événements culturels;

CONSIDÉRANT que le Conseil des Montréalaises, dans son avis « Montréal, une ville festive pour toutes » (2017) et celui sur « La sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule

1 du Canada » (2021), recommande plusieurs pistes d’actions pour améliorer la sécurité des femmes lors des événements extérieurs à Montréal;

CONSIDÉRANT l’intérêt de collaborer avec les organismes qui offrent des mesures de prévention et de sensibilisation pour avoir des pratiques festives responsables, sécuritaires et inclusives;

CONSIDÉRANT que l’analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) fait désormais partie des processus décisionnels de la Ville.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l’Administration de :

R-22 Exiger la mise en place de pratiques festives responsables, sécuritaires et inclusives lors des événements culturels et des grands événements dans l’espace public, dans une perspective d’exemplarité.

Une ville partenaire de son cœur créatif

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d’être un diffuseur exemplaire, comme stipulé à l’objectif 12 du projet de Politique;

CONSIDÉRANT l’importance de favoriser la découvrabilité des musiques montréalaises dans un environnement d’écoute en ligne et que la Ville est bien positionnée pour participer au renforcement de leur visibilité;

CONSIDÉRANT que des partenaires de la Ville peuvent contribuer à préparer des listes de lecture représentatives des musiques de la métropole francophone des Amériques.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l’Administration de :

R-23 Assurer un leadership en adoptant une politique de diffusion de la musique québécoise qui prioriserait la musique francophone dans les activités culturelles, de loisir et sportives, les instances, les espaces publics et les services municipaux, et dont les spécificités permettraient de s’adapter à divers contextes.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de simplifier ses processus, notamment en ce qui a trait au dépôt de projets et à la reddition de compte, ainsi que de renforcer l’accompagnement aux organismes culturels, comme stipulé à l’objectif 10 du projet de Politique;

CONSIDÉRANT que plusieurs ont réclamé la simplification des processus administratifs liés aux programmes de financement et la mise sur pied d’un guichet unique, ce qui permettrait

de centraliser l'information et faciliterait les démarches des organismes culturels, artistes, artisanes et artisans auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture a déjà entrepris de revoir ses programmes, comme en témoigne le nouveau programme de soutien « Participation culturelle dans les quartiers », qui provient de la fusion de cinq anciens programmes de soutien et qui permet la réalisation d'activités en médiation culturelle, loisir culturel et pratique artistique amateur, mise en valeur du patrimoine et créativité numérique en offrant des financements sur un à trois ans;

CONSIDÉRANT l'importance d'intégrer dans les programmes de financement les phases de création et de production qui précèdent celle de la diffusion;

CONSIDÉRANT qu'une meilleure concertation entre grands bailleurs de fonds allègerait la charge administrative des organismes culturels, artistes, artisanes et artisans.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-24 Simplifier l'accès aux programmes de financements :

- a. En allégeant les processus administratifs, tant pour le dépôt de demandes que pour la reddition de comptes, notamment en proposant un guichet unique, qui agirait comme principale interface entre les actrices et acteurs culturels (artistes, artisanes, artisans et organismes) et la Ville;
- b. En adaptant davantage les financements et soutiens offerts au cycle de création-production-diffusion artistique;
- c. En collaborant avec les paliers gouvernementaux supérieurs afin d'assurer un arrimage plus fluide avec leurs programmes de financement et mieux les faire connaître.

CONSIDÉRANT la nécessité d'être agile pour soutenir les organismes œuvrant en culture;

CONSIDÉRANT que le budget 2025 établit que la Ville abandonne la compensation pour services municipaux aux organismes à but non lucratif (OBNL) qui bénéficient d'une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes accordée par la Commission municipale du Québec, ce qui touche quelque 70 organismes culturels propriétaires pour un montant d'environ 2,25 M\$;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir également les organismes qui sont locataires;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver l'usage culturel des salles de spectacles alternatives, notamment par des moyens innovants comme des modèles d'accès à la propriété collective, inspirés du modèle britannique de *Music Venue Properties*;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'abordabilité des lieux de création, notamment à proximité des lieux de diffusion;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les organismes d'avoir accès à plus de locaux pour la tenue d'activités culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs;

CONSIDÉRANT que diverses pistes de solution ont été proposées pour répondre aux besoins d'espaces, comme la mise à disposition de bureaux inoccupés dans les tours du centre-ville et de locaux commerciaux vacants, en collaboration avec les propriétaires et les Sociétés de développement commercial, ou comme l'occupation de bâtiments patrimoniaux municipaux vacants, dont la typologie répond difficilement à d'autres usages, comme l'habitation.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-25 Soutenir les organismes qui œuvrent en culture et en patrimoine par des méthodes innovantes en :

- a. Explorant, en collaboration avec les partenaires du milieu, différents modèles d'accès à la propriété collective pour pérenniser les salles de spectacles alternatives;
- b. Recherchant avec les partenaires des moyens pour faciliter l'accès des organismes, qu'ils soient propriétaires ou locataires, aux locaux commerciaux et espaces de bureau afin de consolider la présence d'espaces de création, des ateliers d'artiste et des lieux de diffusion;
- c. Reconnaisant la requalification du patrimoine bâti comme une stratégie pour répondre aux besoins de lieux abordables pour les artistes, artisans et artisans ainsi que pour les organismes culturels.

CONSIDÉRANT que la Ville a identifié la mutualisation des ressources et des expertises comme étant une piste de solution pour répondre aux défis actuels du milieu de la culture et qu'elle envisage de mobiliser les parties prenantes et d'exercer un leadership à cet égard, comme stipulé dans l'objectif 11 du projet de Politique;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes œuvrant en culture ont lancé des initiatives de mutualisation prometteuses, qu'ils ont exprimé leur volonté à les poursuivre et qu'il existe un intérêt à ce que ces initiatives soient répertoriées afin qu'elles puissent mobiliser le milieu;

CONSIDÉRANT que la Ville pourrait elle-même participer à l'effort de mutualisation en mettant à la disposition certaines ressources, dont les locaux des Maisons de la culture, ses services et son expertise;

CONSIDÉRANT l'intérêt des grandes institutions culturelles de partager leur expertise auprès d'organismes œuvrant en culture dans les quartiers montréalais;

CONSIDÉRANT l'importance que la mutualisation serve à la propulsion du milieu de la culture et non pas comme dispositif de rationnement des ressources et expertises.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-26 Renforcer la mutualisation de ressources et d'expertises en soutenant les initiatives du milieu de la culture, en facilitant la concertation des différents partenaires et la mise en commun de leur expertise, en rendant disponibles à la mutualisation les ressources de la Ville, comme des locaux ou un service d'accompagnement, et en répertoriant les initiatives et services en ce sens.

Une métropole culturelle forte et vibrante

CONSIDÉRANT qu'il est crucial de trouver rapidement des solutions concertées pour faire face à la crise que connaît actuellement le milieu de la culture, notamment en raison de l'augmentation des coûts de production, de la baisse de la fréquentation et des revenus et de la dégradation des conditions de travail;

CONSIDÉRANT l'enthousiasme exprimé par les organismes du milieu de la culture pour la relance du modèle de l'alliance « Montréal, métropole culturelle », qui a grandement contribué au dynamisme culturel montréalais et à son rayonnement au cours des deux dernières décennies;

CONSIDÉRANT l'importance de réunir et de mobiliser tous les partenaires, dont les gouvernements du Québec et du Canada, afin de se concerter sur les priorités et perspectives communes à long terme.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-27 Relancer rapidement une instance de gouvernance inspirée de « Montréal, métropole culturelle » et y impliquer les paliers de gouvernement supérieurs ainsi que le milieu de la culture et ses partenaires afin de trouver des solutions concrètes à court, moyen et long terme pour soutenir et relancer le milieu de la culture montréalais, notamment dans une perspective de rayonnement local et international.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaffirmer son titre de ville de festivals, comme stipulé dans l'objectif 14 du projet de Politique, mais que certains organismes estiment qu'il faudrait spécifier davantage ce sur quoi repose cette vision;

CONSIDÉRANT que plusieurs festivals jouent un rôle structurant dans leur écosystème disciplinaire respectif;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver des solutions durables face aux défis structurels que connaissent les festivals, comme la baisse des revenus provenant des concessions alimentaires et des commandites, et les réflexions déjà en cours à cet égard;

CONSIDÉRANT que la Ville a bonifié de 1 M\$ le Fonds des festivals et événements majeurs, une somme récurrente supplémentaire qui fera passer le Fonds à 6,5 M\$, en 2025;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une programmation extérieure gratuite lors des festivals.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-28 Préciser sa vision de « Montréal, ville de festivals » et ouvrir un chantier de réflexion avec les actrices et acteurs du milieu sur le modèle économique des festivals.

CONSIDÉRANT que les organismes ont salué l'objectif 14 du projet de Politique, « Promouvoir et incarner Montréal, métropole culturelle francophone d'envergure internationale » et que les personnes répondantes au questionnaire grand public ont identifié cet objectif comme étant prioritaire dans l'orientation 4;

CONSIDÉRANT que le tourisme culturel fait partie intégrante des caractéristiques d'une métropole culturelle francophone d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les organismes, les artistes, les artisanes et les artisans dans les efforts de diplomatie culturelle et de promotion de la francophonie et de la francophilie;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs culturels, comme la créativité numérique, la mode et la gastronomie, contribuent au rayonnement international de Montréal.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-29 Accentuer la volonté d'incarner Montréal, métropole culturelle francophone d'envergure internationale, y compris l'importance du tourisme culturel à cet égard et resserrer les liens avec les partenaires culturels locaux et internationaux en impliquant le milieu de la culture.

CONSIDÉRANT que les villes créatives de l'UNESCO ont approuvé en juillet 2024 le Manifeste de Braga, qui vise notamment à intégrer la culture comme objectif à part entière dans

l'agenda de développement durable post-2030 et que le conseil municipal pourrait unir sa voix pour exprimer son appui à celui-ci ainsi que son intention de promouvoir la culture et la créativité en tant que facteurs stratégiques du développement urbain durable;

CONSIDÉRANT que l'intégration de cet objectif faciliterait la reconnaissance de la culture comme dimension de la responsabilité sociale d'entreprise.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-30 Adopter au conseil municipal le Manifeste de Braga et s'engager, comme membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, à agir en vue d'une participation accrue du milieu des affaires dans le soutien à la culture.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, en 2024, la « Stratégie centre-ville 2030 » où la vitalité économique et culturelle durable du centre-ville est mise de l'avant;

CONSIDÉRANT le rôle important du Quartier des spectacles, la riche histoire du Quartier latin ainsi que l'influence de ces quartiers dans la vitalité culturelle du centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller à la préservation des espaces extérieurs de diffusion afin de poursuivre le déploiement des événements culturels dans le Quartier des spectacles;

CONSIDÉRANT l'importance de développer une approche concertée dans la mise en place de mesures pour favoriser le sentiment de sécurité dans le Quartier des spectacles;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer le Quartier latin en un quartier apprenant, « c'est-à-dire un quartier aménagé à l'échelle humaine où l'on apprend tout au long de la vie et où l'on favorise le maillage entre les connaissances scientifiques et les savoirs citoyens afin de répondre à des enjeux locaux »¹⁰;

CONSIDÉRANT que la majorité des jeunes ayant répondu au questionnaire qui leur était dédié ont indiqué fréquenter le centre-ville pour diverses activités culturelles, alors que les autres ont indiqué ne pas le fréquenter, en raison principalement de la distance par rapport à leur domicile;

CONSIDÉRANT que les Montréalaises et Montréalais habitant les quartiers excentrés rencontrent des obstacles de mobilité pour accéder à l'offre culturelle du centre-ville, notamment en raison de l'efficacité moindre du transport collectif à la sortie des salles de spectacles.

¹⁰ Université du Québec à Montréal (2024) « Plan Stratégique 2024-2029 », p.13.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-31 Consolider la vitalité culturelle du centre-ville en :

- a. Renforçant le dynamisme du Quartier des spectacles, en veillant au maintien des espaces de diffusion extérieurs et à l'amélioration des conditions logistiques;
- b. Améliorant le sentiment de sécurité dans le secteur;
- c. Priorisant la relance du Quartier latin, en mettant de l'avant son patrimoine bâti et culturel et son caractère de quartier apprenant;
- d. Facilitant, en collaboration avec la STM, la mobilité des personnes habitant les quartiers excentrés vers les institutions culturelles du centre-ville, par une amélioration de la desserte vers celles-ci et de la prise en compte des heures de pointe culturelle.

Mise en œuvre et suivi de la Politique de développement culturel 2025-2030

CONSIDÉRANT la nécessité de suivre les progrès dans la mise en œuvre de la Politique et d'en évaluer le succès par le biais d'indicateurs et de cibles;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir également des indicateurs qui permettent d'évaluer les processus de gouvernance et de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique;

CONSIDÉRANT l'importance de faire également le suivi des principes directeurs, qui sont transversaux et orientent la Politique.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-32 Développer un cadre de suivi et d'évaluation qui comporte des indicateurs de performance, des indicateurs de processus et des cibles centrés sur les principes directeurs et l'atteinte des objectifs, et que ce cadre soit développé en collaboration avec les actrices et acteurs du milieu de la culture et celui de la recherche.

CONSIDÉRANT que la transversalité et la concertation sont considérées dans le projet de Politique comme étant des facteurs pouvant « agir comme levier pour ancrer la culture dans le développement du territoire », et que pour ce faire, le Service de la culture doit être présent au sein des instances décisionnelles de projets importants en cours à la Ville, comme les Quartiers inclusifs et résilients;

CONSIDÉRANT la volonté affichée par les artistes, artisanes et artisans ainsi que par le milieu de la recherche de participer au suivi de la Politique;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la Politique bénéficierait d'une collaboration exemplaire entre services centraux et arrondissements;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que la diversité montréalaise soit pleinement représentée dans les mécanismes de prise de décision pour la mise en œuvre de la Politique;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de compte annuelle facilement accessible permettrait, notamment, une plus grande transparence et agilité dans la mise en place d'ajustements si nécessaire.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-33 Mettre en place un processus de gouvernance collaboratif en :

- a. Impliquant l'ensemble des services centraux concernés et arrondissements dans la réalisation, le suivi et l'évaluation grâce à des groupes de travail interservices et interarrondissements;
- b. Impliquant le milieu de la culture, incluant les artistes, les artisanes et artisans, et le milieu de la recherche dans le suivi et l'évaluation en s'assurant de la représentativité de la diversité montréalaise;
- c. Rendant public l'avancement de la mise en œuvre de la Politique par la mise en place d'une reddition de compte annuelle.

CONSIDÉRANT qu'il est difficile d'obtenir des données précises et récentes sur les conditions de pratique et les revenus réels des artistes, artisanes et artisans ainsi que sur les habitudes culturelles de la population, car celles-ci sont dispersées ou inexistantes;

CONSIDÉRANT qu'une meilleure disponibilité de ces données permettrait aux actrices et acteurs culturels ainsi qu'aux décideurs d'éclairer leurs prises de décision;

CONSIDÉRANT que des données provenant du gouvernement du Québec permettraient également de mesurer l'impact de la réalisation de la Politique, surtout si elles offrent un niveau de détail intéressant à l'échelle de Montréal.

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports recommande à l'Administration de :

R-34 Collecter, consolider et rendre facilement disponibles les données sur les habitudes de la population relatives à l'offre culturelle de la Ville de Montréal et ses arrondissements.

R-35 Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il développe un tableau de bord, accessible et mis à jour régulièrement, compilant les données sur les conditions de pratique et les revenus réels des artistes, artisanes et artisans ainsi que sur les activités culturelles, comme les données de fréquentation et de billetterie, et collaborer à la réalisation de ce tableau.

Les 35 recommandations, sur proposition de Mme Anne-Marie Sigouin, appuyée par Mme Mindy Pollak, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 4 février 2025.